

Compte-rendu décisionnel – Copil 3

- Présents pour la BU Droit de Nantes Université : M. Yann Marchand, Mme Nathalie Rondeau, M. Léonard Bourlet.
- Présents pour le groupe projet : Morgane Russeil-Salvan, Adrien Julla-Marcy, Bélinda Lafon.
- Présents comme observateurs : Pierre Guibourg, Stéphanie Paret, Louise Béraud-Le Franc, Fabienne Henryot.
- Début de la réunion à 14h, fin vers 15h30.

Présentation du scénario Lounge 2.0

Présentation par le groupe projet du scénario sélectionné en COPIL 2 dans sa version modifiée.

Les changements effectués répondent aux besoins et attentes des commanditaires : redimensionnement de la salle polyvalente / salle d'exposition, ajout d'une salle de travail en groupe et d'une variété de mobiliers de travail. Une proposition d'aménagements végétalisés a également été effectuée.

Enfin, afin de pérenniser la mémoire architecturale du lieu, partiellement réalisé par l'architecte Odile Decq, le groupe projet propose la réalisation d'une exposition permanente dans l'espace Tiers-Lieu.

Le budget total est estimé à 514 418, 62 € HT (calcul réalisé à partir des mobiliers les plus chers, sans intégrer certaines opérations bâtimentaires).

Questions des commanditaires

Nathalie Rondeau

- Une question concernant le revêtement au sol de la salle d'exposition, en moquette comme le reste de l'actuelle salle d'éco-gestion ? Si oui, ce n'est pas une bonne idée, il faut un revêtement facilement lavable.
 - Réponse du groupe (Morgane) : il s'agit d'un angle mort du livrable, une demande de budgétisation sur la réfection des sols en salle 051 a été effectuée mais elle englobe la salle polyvalente. Néanmoins il n'était pas prévu d'y installer de la moquette.
- Mme Rondeau fait également un retour sur l'avis des personnels sur le livrable du COPIL 2. Pour les personnes qui avaient des préférences, une égalité entre les personnels pro-scénario 1 et ceux pro-scénario 2 a été observée. L'idée de réinjecter la végétalisation issue du scénario 2 est donc saluée, de même que celle de valoriser la mémoire architecturale du lieu sous forme d'une exposition continue. Les collègues font preuve d'un véritable attachement à l'idée d'une salle d'exposition mais Nathalie Rondeau est d'accord avec l'idée qu'il ne faut peut-être pas labelliser la salle comme « salle d'exposition ».
 - Réponse du groupe (Bélinda) : le nom de la salle et sa destination peuvent faire l'objet d'une co-construction avec les usagers et les personnels.
 - Mme Rondeau répond que la co-construction pourra aussi rendre plus visible cet espace. Elle aime l'idée d'une banque d'accueil centrale, héritée du scénario *Lounge* originel, même si les collègues peuvent être gênés à l'idée qu'on puisse circuler derrière eux.

- Concernant les OPAC, Mme Rondeau pense que ces postes renforceront l'appel à devoir se lever et s'associer à l'usager, ce qu'on ne fait plus aujourd'hui, d'où la non-utilisation des actuels OPAC du rez-de-chaussée et du premier étage. Tout cela serait à travailler avec les personnels et représente une possibilité de changer positivement les représentations, mais des peurs peuvent surgir.

Léonard Bourlet

- M. Bourlet avait noté le problème des trimestres indiqués « semestres » sur le planning du livrable, problème corrigé par le groupe en amont du COPIL 3.
- M. Bourlet rappelle que le budget va être supérieur à ce qui est indiqué (inflation, opérations bâtimentaires non-estimées, estimations hors-taxes).
- Il est assez surpris par l'implantation circulaire, autour de la banque d'accueil, des mobiliers dans la salle 051. Cette implantation circulaire risque selon lui de faire obstacle à la circulation vers la salle d'exposition, et les rayonnages pourraient l'invisibiliser.
 - Multiples réponses du groupe :
 - Morgane : du mobilier bas a été choisi en salle 051 pour permettre la visibilité de la banque d'accueil et de la salle d'exposition.
 - Bélinda : il est possible d'exploiter la hauteur sous plafond de la salle d'exposition pour la signaler. Il sera également possible de choisir des mobiliers encore plus bas : les mobiliers présentés dans le livrable ont été sélectionnés non pas en raison de leur hauteur mais surtout car ils pouvaient être budgétisés dans le temps imparti. L'idée du groupe était de changer l'ambiance de cette salle, en mettant la banque au centre, comme prévu dans le scénario *Lounge* originel, sélectionné en COPIL 2.
 - Adrien : l'implantation des mobiliers a été pensée pour permettre une bonne circulation entre la salle d'exposition, la régie, la salle 062, le Tiers-Lieu et les espaces internes.
 - Précision de Léonard Bourlet : il a posé la question car les circulations derrière la banque ne sont pas agréables pour les collègues. Pour les usagers, être assis en rond autour de la banque avec un bibliothécaire à proximité n'est pas forcément la situation idéale pour se détendre.
- Remarque de M. Bourlet sur les postes OPAC : le mobilier sélectionné est présenté par le fournisseur comme une banque d'accueil. Il est rassuré d'apprendre que le groupe envisage ce mobilier pour les postes OPAC et non pas pour les banques d'accueil.
- M. Bourlet évoque le peu de circulation des agents dans les espaces à l'heure actuelle. Il ne s'agit pas d'encourager le changement mais de mettre en place une pratique.

Yann Marchand

- M. Marchand : une question sur le mobilier dans le Tiers-Lieu.
 - Le groupe (Morgane) propose une réutilisation du mobilier actuel (mobilier du Tiers-Lieu et du fonds détente en mezzanine) pour respecter un principe de développement durable.
 - Le groupe (Adrien) rappelle aussi que les circulations dans l'espace 072 en mezzanine vont être plus importantes avec la disparition de l'escalier métallique. L'espace 072 gagnera donc à être déménagé.
- M. Marchand estime pertinent d'avoir une salle de stockage / régie pour la salle

d'exposition et souligne une insuffisance sur cette question en BU Lettres. Il est d'accord avec Mme Rondeau sur la question du sol en actuelle salle d'éco-gestion.

- Une interrogation de M. Marchand sur le nom « salle d'exposition », car donner un nom c'est se limiter à un usage, et la salle ne serait plus que la salle dite d'exposition. Cependant, pour certains collègues, ce pourrait être une manière de retrouver l'ancienne salle d'exposition disparue avec le Tiers-Lieu.
- Concernant l'espace *Lounge*, M. Marchand demande confirmation quant à la présence de deux postes de travail en banque d'accueil, ce qui est confirmé par le groupe projet.
- M. Marchand rappelle que le choix de l'implantation de BOBUN n'est pas encore fait entre la BU Droit et la BU Lettres. Ici, le groupe projet a raisonné à partir d'une implantation BOBUN en BU Droit. Une question alors : où met-on alors l'espace de stockage des objets BOBUN ?
 - Réponse du groupe (Morgane) : l'implantation du projet BOBUN a été exclue du périmètre du projet lors du précédent COPIL, en raison de l'incertitude sur lieu d'implantation. Le scénario actuel se contente de suggérer la présentation de fac-similés en espace Lounge. On peut alors imaginer le stockage desdits objets dans la salle de stockage / régie accolée à la salle d'exposition.
- M. Marchand : le groupe a fait le choix d'une banque d'accueil centrale. Or, lors du COPIL 2, l'un des scénarios proposait son implantation à proximité de la salle 062, au niveau l'espace de valorisation BOBUN.
 - Réponse du groupe (Morgane) : le groupe projet a suivi le scénario *Lounge*, sélectionné en COPIL 2.
- M. Marchand : concernant les trois salles de travail de 21 m², de superficie généreuse, il demande s'il s'agit de la salle de formation modulable prévue dans le scénario, ce qui est confirmé par le groupe projet.
- M. Marchand demande si le groupe a réfléchi quant à la végétalisation.
 - Réponse du groupe (Morgane) : des recommandations ont été émises, notamment sur des fournisseurs (locaux).
- Une question de M. Marchand sur la salle de reprographie, le groupe a-t-il essayé de la mettre à l'étage, plus près des collections ?
 - Réponse du groupe (Morgane) : cela n'a pas été envisagé, mais l'emplacement proposé par le groupe rend cette salle plus proche des salles de travail. Elle peut cependant être décalée à l'étage et donc remplacée par une salle de travail en groupe au rez-de-chaussée.
- M. Marchand s'interroge sur les OPAC, quels usages réels en sont faits aujourd'hui ? Il précise qu'il s'agit d'une interrogation, pas d'une critique de la proposition faite par le groupe.
 - Réponse de celui-ci (Morgane) : la question pourrait être intégrée à la démarche UX Usagers, mais il s'agit aussi d'une requête des personnels exprimée lors du focus group.
 - Complément de Bélinda : autour des OPAC, une vraie co-construction avec les usagers et les personnels reste à faire. Les OPAC marchent très bien à Rennes 2, et c'est une bonne chose de pouvoir accompagner certains publics, notamment non francophones. Enfin, Adrien évoque l'enjeu d'accessibilité numérique.
- M. Marchand : concernant l'actuelle salle de formation réinjectée dans les espaces internes, le groupe en reste-t-il à ce qui a été évoqué au COPIL 2 (une idée d'une

salle de sieste pour les personnels) ou bien quelque chose de plus précis a-t-il émergé ?

- Réponse du groupe (Morgane) : les espaces internes étant exclus du périmètre du projet, la question n'a pas été développée.
- M. Marchand : quels éléments de séparation sont prévus pour la modularité de la salle de formation ?
 - Réponse du groupe (Bélinda) : des cloisons mobiles et un équipement vidéoprojecteur de part et d'autre de la salle sont prévus. Le reste des mobiliers sont mobiles.
- M. Marchand : ce projet Enssib aurait pu s'intégrer au projet Repères (projet de guichet unique de Nantes Université), dont une implantation probable expérimentale est prévue en BU Lettres. La semaine précédant le COPIL 3, la question de son implantation en BU Droit a également été évoquée, ce qui a donné lieu à la visite d'une VP, au cours de laquelle le projet de réaménagement de la BU de Droit a été présenté.
- Enfin, M. Marchand donne son avis sur le projet : il s'agit d'un bon scénario, qui peut peser lors d'arbitrages politiques.